



Le Maire de DRUELLE BALSAC

DRUELLE, le 29 NOV. 2023

Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Jeudi 07 décembre 2023 à 20h30 à la mairie**

Ordre du jour :

1. Budget primitif : décision modification n°2/2023 du budget principal
2. Autorisation à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
3. Rodez Agglomération : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
4. Plan de financement actualisation : demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif des sources
5. Plan de financement actualisation : demande de subvention pour l'aménagement du village Le Pas
6. Rodez Agglomération : Plan de financement pour demande de subvention complémentaire salle des Oustalets
7. Questions diverses

Dans l'hypothèse où votre emploi du temps ne vous permettrait pas d'assister à cette séance du conseil, je vous rappelle que vous avez la possibilité de donner procuration à l'élu de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Patrick GAYRARD

NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »